

Éditorial

49-3 ! Pour compenser son absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, le gouvernement des riches actionne l'article 49-3 de la Constitution. Celui-ci stoppe toute discussion des député.es élu.es et fait adopter sans vote les textes du gouvernement. Ainsi le projet de loi de finance et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (une première pour celui-ci !) seront-ils vraisemblablement écrits par le seul gouvernement. Exit donc le prélèvement forfaitaire unique sur les « super dividendes » ou le rétablissement de l'impôt sur leurs plus-values des résidents partant à l'étranger. Exit également la taxation des superprofits ! Quant à notre protection sociale, elle sera encore un peu plus dépecée cette année, notamment pour justifier une réforme des retraites (sans doute grâce au 49-3 une fois de plus) dont même le Conseil d'orientation des retraites (COR) doute de l'utilité...

Retraites, saison 2. Car la question des retraites apparaît à nouveau comme un enjeu central et le gouvernement de Macron 2 semble tenté par un passage en force. Le contenu sera différent s'il parvient à imposer ses vues : ce n'est plus la soi-disant équité qui le guide, avec un régime par points, mais une réforme paramétrique, avec le recul de l'âge de départ pour faire des économies et ... financer d'autres chantiers importants, la transition énergétique, la santé, l'école, etc. Attac sera aux côtés des syndicats et des opposants à cette réforme inutile, et fera valoir [ses arguments et ses propositions](#) pour une autre répartition des richesses.

Actions. Dans notre département, une série d'actions menées par les militant.es d'Attac 92 est en cours. En lien avec les revendications de l'Alliance écologique et sociale - PJC pour la mise en place d'une taxation des superprofits, une action a eu lieu le 6 novembre au marché Léo Ferré de Bagneux. D'autres suivront, à Antony et Nanterre. L'enjeu : dégager 10 à 20 milliards d'euros pour faire face aux urgences sociales et écologiques. Dans la continuité des mobilisations contre les multinationales et le Black Friday, la campagne Criminels climatiques sera déclinée dans l'ensemble des Hauts-de-Seine. L'objectif est de mettre en lumière les inégalités et de faire monter l'indignation sur les modes de vie climaticides des ultra-riches et l'impact de leurs multinationales au regard du vécu de la population et des « petits gestes » que le gouvernement lui demande.

Adhérez et faites adhérer à Attac. Exigeons ensemble des transformations radicales ! En ligne <https://france.attac.org/> ou à l'aide du bulletin que vous trouverez en page 10. **Bonne lecture !**

Sommaire

<i>L'urgence environnementale : de la conscientisation à la concrétisation.....</i>	<i>2</i>
<i>Les tensions sur l'approvisionnement électrique français.....</i>	<i>4</i>
<i>Nucléaire : un projet de loi pour produire plus ?!.....</i>	<i>6</i>
<i>Henry David Thoreau et notre lutte d'aujourd'hui.....</i>	<i>8</i>
<i>Le conseil d'administration élu le 27 février 2021</i>	<i>9</i>
<i>Organisation d'Attac 92 et bulletin d'adhésion</i>	<i>10</i>

Stop au financement de la catastrophe climatique !

Avec 89 organisations internationales, [Attac dénonce le financement des énergies fossiles](#) (gaz, pétrole, charbon) par les 60 plus grandes banques du monde.



Pour sauver la planète du désastre d'un changement climatique, nous devons nous attaquer aux marchés financiers. Depuis 2015, l'Accord de Paris n'a finalement pas changé grand-chose : les banques ont investi 3 800 milliards de dollars dans des projets liés aux combustibles fossiles, y compris dans de nouvelles infrastructures d'exploration ! Les investisseurs récoltent d'énormes bénéfices et aucune réglementation ne leur interdit d'investir encore davantage de capitaux dans la destruction de notre planète. Ce scénario scandaleux reste possible parce que la COP26 a permis à des coalitions de sociétés financières de faire la loi, avec la bénédiction des gouvernements et de l'ONU.

La crise climatique exige des actions concrètes. Les gouvernements, avec le soutien de la société civile et du mouvement pour le climat, doivent reprendre le contrôle de la finance privée. Il nous faut des réglementations convaincantes, la taxation des transactions financières et une réforme en profondeur des marchés financiers. Pour un nouveau départ.

L'urgence environnementale : de la conscientisation à la concrétisation

S'il y a consensus sur la nécessité d'agir sans attendre pour sauvegarder notre planète afin qu'elle reste vivable, il y a beaucoup de divergences sur la manière de « passer aux actes » ! Pourtant, il semble qu'il y ait une majorité d'opinions désirant relever ce défi environnemental. Il faut dire que les violents, voire dramatiques, événements en lien avec le dérèglement climatique, tels que les canicules, tempêtes, sécheresses, incendies, qui ont sévi en France et dans beaucoup de pays, sont, hélas, devenus des signaux d'alertes puissants et... pédagogiques !

Contrairement à ce qu'affirmaient de façon dogmatique une partie de l'élite et de nombreux décideurs, la loi du marché ne peut pas répondre « mécaniquement » aux crises, y compris climatiques. Mais, pour pouvoir agir efficacement dans le sens de l'intérêt général, la puissance publique doit se donner les moyens politiques, financiers et matériels suffisants. Dans cette période marquée par de nombreuses dégradations de la biodiversité, de la faune et de la flore, il est donc important de s'appuyer sur les scientifiques.

Dans un entretien accordé à l'Humanité, retranscrit dans le numéro du 6 septembre 2022, la paléo-climatologue Valérie Masson-Delmotte, scientifique de renom et co-présidente du groupe de travail n° 1 du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, créé en 1988 dans le cadre des Nations Unies, regroupant 195 pays) alerte sur l'accentuation du dérèglement climatique. Le 31 août dernier, elle présentait d'ailleurs au gouvernement français, les enjeux de la lutte contre le réchauffement.

Morceaux choisis

Sur l'été que nous venons de vivre

« Nous avons vécu avec sévérité trois des quatre grands risques majeurs identifiés pour l'Europe de l'Ouest : les extrêmes chauds, avec leurs effets sur nos conditions de vie, la santé au travail, les écosystèmes aquatiques et les forêts ; les pénuries d'eau, avec des taux d'humidité des sols pires qu'en 2003, entraînant des chocs sur les rendements agricoles mais également sur le transport des marchandises à cause de fleuves à sec ; les inondations enfin, avec des pluies intenses, un fort ruissellement, le débordement des cours d'eau mais également la hausse du niveau

de la mer, qui touche notamment les zones de basse terre. Tout ceci nous a montré à quel point nous sommes vulnérables, que nous ne sommes pas prêts »

Est-ce pour autant un tournant ?

« Si des enquêtes d'opinions montrent que les préoccupations climatiques sont de plus en plus prégnantes parmi le grand public, les travaux scientifiques nous apprennent aussi que certains facteurs peuvent conduire – ou pas – à agir. Et, paradoxalement, ni le degré d'information ou de connaissance, ni même l'expérience vécue d'événements extrêmes ne sont des facteurs déclenchant l'action. En revanche, la dynamique collective est porteuse ».



Valérie Masson-Delmotte

Sur le rôle des médias

« La chaleur continue d'être associée au bien-être. Or, cela alimente un imaginaire en décalage avec les effets réels de ces événements climatiques : ne pas pouvoir se reposer la nuit, travailler dans des conditions infectes, souffrir davantage lorsque l'on est en situation de vulnérabilité. Des journaux ont parlé d'un « bel été » ; ça a choqué beaucoup de monde, y compris moi, en tant que scientifique. Non, ce n'était pas un bel été. Nous venons de vivre la fin de l'insouciance ».

Sur les politiques d'adaptation

« Si nous savons qu'aujourd'hui deux tiers des Français vivent dans des zones exposées aux aléas climatiques, la vulnérabilité en fonction de l'âge, de l'état de santé, de la situation économique et sociale, manque en revanche d'évaluation. C'est un point crucial pour construire une véritable stratégie d'adaptation. Nous ne sommes pas égaux dans notre capacité à faire face aux impacts d'un climat qui change. Par ailleurs, →

→ nous avons souvent le sentiment de courir d'une crise à l'autre, ce qui révèle un manque de vision intégrée. Un manque de moyens aussi, criant à l'échelle des territoires et dans tous les organismes compétents. A l'ONF, au Cerema [ndlr : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport], à Météo France, partout, les effectifs se sont effondrés. C'est un frein énorme à l'adaptation. Enfin, il faut être attentif à ce que j'appelle la maladaptation, qui retarde les risques et augmente les dommages. C'est par exemple le cas lorsqu'en moyenne montagne, où l'enneigement diminue, on utilise la ressource en eau et les moyens pour les canons à neige au lieu de diversifier les activités touristiques. Ou lors de fortes chaleurs lorsque l'on allume la clim pour pouvoir dormir. A l'échelle individuelle, c'est de l'adaptation mais, en réalité, cela augmente la consommation électrique et rejette l'air chaud dehors, accentuant le phénomène d'îlots de chaleur urbain ».

Et la sobriété énergétique ?

« La sobriété est définie par le GIEC comme une baisse de la demande en énergie, en matériaux non-renouvelables, en eau et en sol tout en permettant à chacun de vivre décemment. Cette notion a été introduite particulièrement dans le secteur du bâtiment, et c'est un des points clés. Mais la sobriété, c'est également agir sur la demande et les services, en favorisant des cycles de vie sobres en carbone : éviter les suremballages, favoriser le télétravail, éviter les vols longue distance, remplacer les voitures thermiques, etc. Ce seul levier, à l'échelle mondiale, peut permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 60 % d'ici 2050. Il s'agit d'ailleurs moins de choix individuels que d'une organisation collective. »

Le GIEC sert-il encore à quelque chose ?

« Oui, car nous passons en revue les méthodologies scientifiques pour définir ce qui est crédible ou non. Je ne connais aucun équivalent. L'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis ou la Chine pourraient très bien fonctionner sans, grâce à leur communauté scientifique. Mais, pour beaucoup de régions du monde, ce socle de connaissances n'est pas disponible. De même, concernant les leviers d'action, il existe tant d'intérêts contradictoires et

de jeux de pouvoir qu'avoir une instance qui les étudie reste pertinent. Il reste une question : qui évalue les politiques mises en œuvre ? C'est le sujet qui, à mon sens, va monter concernant les questions d'adaptation. »

Le salut viendra-t-il des jeunes générations ?

« C'est atroce de faire peser la charge mentale de l'action pour le climat sur les plus jeunes qui n'ont pas les moyens d'agir. Il existe un effet d'âge très net dans la prise de conscience, car des générations entières ont grandi avec la fonte des glaciers, la disparition des animaux, etc. Les jeunes ont intégré le changement climatique de plusieurs façons : certains le tiennent à l'écart pour se soulager, d'autres sont submergés par une angoisse permanente, d'autres en font le déterminant d'une action collective. Le dialogue intergénérationnel, notamment dans les familles, est très intéressant, car la prise de conscience de certains peut faire évoluer la pratique d'autres. »

Que pensez-vous du mouvement climat ?

« Il faut des gens qui s'approprient cette matière pour faire évoluer les rapports de forces dans la société. Beaucoup de personnes influentes n'ont pas intérêt au changement. Le fait que des acteurs de la société civile s'impliquent est une preuve de l'intégration des enjeux climatiques dans la vie démocratique. C'est une lutte contre les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. »

En conclusion (qui ne saurait être définitive !)

Compte-tenu de la complexité et la gravité de la conjoncture et ces atteintes à l'environnement et à une grande partie du vivant, il est vraiment judicieux que des personnalités expertes soient volontaristes pour partager le savoir scientifique par le biais de dialogues directs. L'éveil d'un maximum de consciences à ces priorités est une excellente chose. Convaincre l'opinion, et bien sûr les décideurs, de la nécessité de changer fortement notre mode de vie est une des clés de l'efficacité dans le traitement de ce grave problème socio-écologique. La puissance publique a un rôle irremplaçable à jouer dans toutes ces adaptations, reconversions, bifurcations qui s'imposent pour arriver à remplacer le productivisme, l'extractivisme et les autres facteurs de gaspillages. Les altermondialistes ont leur place dans ce vaste chantier pour une autre société !

Jean-Louis Michniack □

Les tensions sur l'approvisionnement électrique français

Résumé - Depuis la sortie de la crise sanitaire, la France connaît une crise énergétique, sans précédent depuis les années 1970. D'abord liée à la reprise économique *post-Covid*, elle est aujourd'hui très largement aggravée par la guerre en Ukraine et la situation du parc nucléaire français. Le système électrique, notamment cet hiver, mais également les hivers prochains, présentera en effet un niveau inédit de tensions d'approvisionnement. S'il n'y pas de menaces de *black-out* total, des délestages, c'est-à-dire des coupures de courant ciblées et de courte durée, sont cependant possibles notamment en cas d'importante vague de froid cet hiver ou à la fin de l'automne.

Si des facteurs internationaux sont bien sûr venus renforcer la probabilité d'un tel événement, l'Etat a également une part de responsabilité dans cette situation en raison de son impréparation et de son manque total d'anticipation, de l'absence de politiques d'efficacité et de sobriété lors de premier quinquennat, du retard pris en matière de développement des énergies renouvelables ainsi que de son action législative participant un peu plus à l'affaiblissement de l'opérateur historique EDF. À cela, se rajoute un marché européen de l'électricité complètement obsolète qui conduit à des prix de l'électricité 5 à 25 fois supérieurs à leurs niveaux historiques, et qui menace en conséquence de plonger un peu plus des millions de Français et d'Européens dans la précarité énergétique et de renforcer une inflation qui atteint déjà des niveaux inédits depuis près de 40 ans.

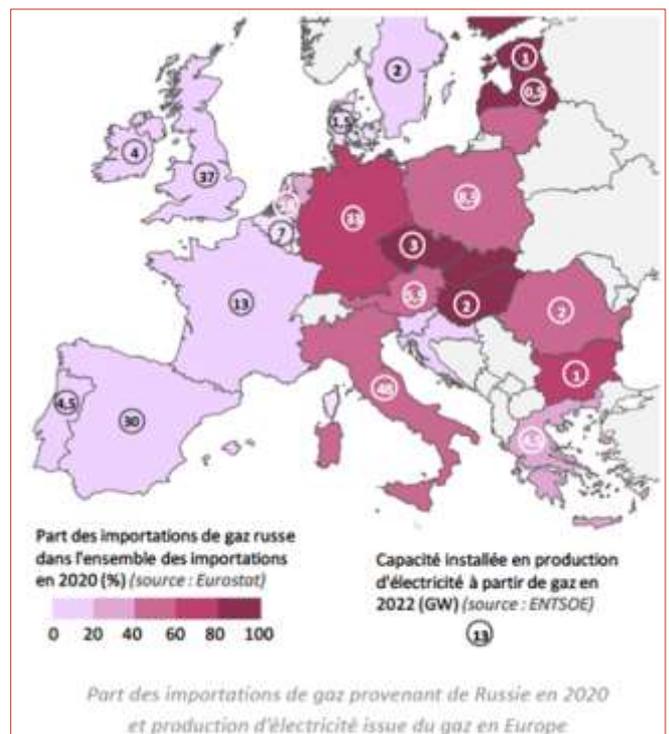
État des lieux et contexte actuel

Portés par la reprise économique *post-crise* sanitaire et les perturbations mondiales des chaînes d'approvisionnements, les prix des produits énergétiques sont en augmentation depuis le second trimestre 2021. Cette tendance a depuis été renforcée à la fois par la guerre en Ukraine et la situation catastrophique du parc nucléaire français.

Analyse de l'offre gazière et conséquences

Les impacts économiques de la guerre en Ukraine sont significatifs. Celle-ci est venue d'abord faire flamber un peu plus le prix des hydrocarbures et notamment celui du gaz dont le prix en Europe a été multiplié par près 15 en deux

ans. Cependant, au-delà de la question de son coût, c'est bien sa disponibilité qui aujourd'hui soulève le plus de questions et d'inquiétudes. En effet, en 2021, plus de 40 % du gaz consommé dans l'Union européenne provenait de Russie avec de grosses disparités selon les pays : 17 % pour la France contre plus de 65 % pour l'Allemagne. Or, depuis la guerre en Ukraine, la mise en service du gazoduc Nord Stream 2 a été suspendue au titre des sanctions occidentales et depuis plusieurs semaines le gazoduc Nord Stream 1 est hors-service. Devant une telle situation et malgré d'importants stocks, une pénurie de gaz ou du moins de fortes restrictions de consommation ne sont pas à exclure et pourraient peser fortement sur le système électrique européen. Le risque serait, en effet, d'être dans l'impossibilité de mettre en service d'une partie des centrales à gaz par manque de combustible.

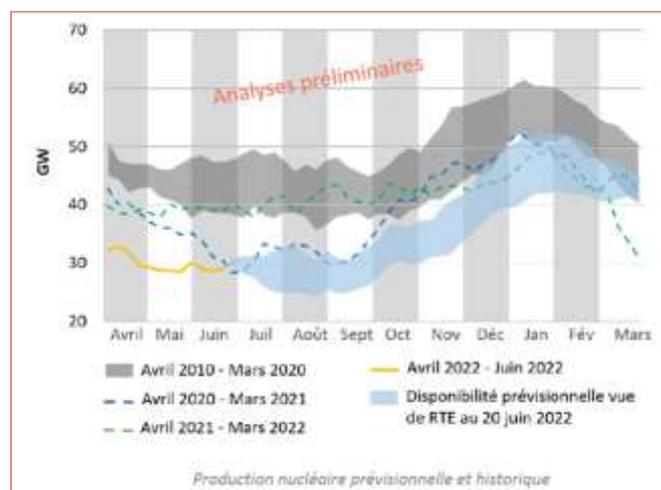


Le parc nucléaire français

Du côté du parc nucléaire français, la situation est là aussi critique en raison de la conjugaison de trois phénomènes. D'une part le programme de rénovation et de modernisation du parc appelé « grand carénage », d'autre part le décalage d'un certain nombre d'opérations de maintenance résultat de l'épidémie de Covid-19 et enfin des problèmes de corrosion « sous contrainte » qui frappent un certain nombre de centrales. Ces →

→ trois éléments ont pour conséquence que le parc nucléaire présente aujourd'hui des niveaux d'indisponibilité record. Cette année, l'énergie nucléaire pourrait ainsi fournir moins de 300 TWh d'électricité contre plus de 400 TWh il y a encore quelques années. Pour cet hiver, si des incertitudes résident encore sur les capacités du nucléaire français, la disponibilité du parc devrait être inférieure en moyenne de 10 GW rapport à la normale historique soit une baisse de près de 20 %.

Enfin, si une partie de l'indisponibilité du parc nucléaire est d'ordre conjoncturel, structurellement le parc nucléaire produira moins ces prochaines années qu'en comparaison de ces vingt dernières années, en particulier en raison du vieillissement des centrales.



Autres moyens de production

D'autres éléments viennent expliquer les tensions d'approvisionnement actuelles du parc électrique français. Le premier concerne la fermeture d'un certain nombre de centrales thermiques

notamment au fioul et au charbon pour des raisons économiques (manque de rentabilité) et environnementales (centrales fortement émettrices de CO₂). Le deuxième point relève du retard pris dans le déploiement des énergies renouvelables (EnR) qui a conduit la France à être le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs (19 % d'EnR dans le mix électrique contre 23 % initialement prévu). Enfin, les vagues de chaleur successives et la sécheresse historique de cet été viennent également affaiblir le parc hydroélectrique français avec des réserves remplies début août à 64 %, soit 15 points de moins par rapport à la moyenne historique.

En outre, dans un contexte de crise énergétique qui se constate aussi à l'échelle européenne, il serait hasardeux, et même dangereux, de compter excessivement sur la solidarité électrique européenne, c'est-à-dire sur nos importations tant nos voisins, notamment l'Allemagne, sont dans des situations aussi très délicates.

Flambée historique des prix de l'électricité

Les tensions d'équilibre offre / demande et le mécanisme de formation des prix, qui conduit le prix du marché à se former uniquement à partir du coût de fonctionnement des centrales en service les plus onéreuses (souvent des centrales à gaz), ont pour conséquence de propulser les prix de l'électricité à des niveaux historiques. Ainsi, les prix de court terme (= prix spot) sur les marchés ont été en moyenne 4 à 5 fois plus élevés ces derniers mois que la moyenne historique. Pire, cet hiver, les prix pourraient être en moyenne de 500 à 800 € le MWh, voire atteindre les 1 000 à 1 500€ le MWh aux heures de fortes tensions.

Tanguy Chabot □



Nucléaire : un projet de loi pour produire plus ?!

En 2015, la France, qui tire du nucléaire environ 70 % de son électricité, décide de diversifier son approvisionnement en énergie en fermant 14 de ses 58 réacteurs (56 ont été construits dans les années 1970 et 1980). Deux sont déjà fermés à Fessenheim. Tous arriveront en fin de vie d'ici 2040. Mais un revirement, annoncé par Macron fin 2021, a changé la donne. Le gouvernement vient de présenter en conseil des ministres le 2 novembre 2022 un projet de loi pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires.

Six réacteurs

Alors que les tensions sur l'approvisionnement électrique français vont s'accroître (lire p. 4) et qu'il faudrait passer à un modèle énergétique plus sobre (lire p. 2), le schéma proposé par Macron pour s'extraire des énergies fossiles est de soutenir, pour près de 52 milliards d'euros prévus à ce jour, la construction de six réacteurs pressurisés européens ou EPR (initialement European pressurized reactor, renommé Evolutionary power reactor) de nouvelle génération. Pourtant l'expérience de Flamanville, seul EPR en construction en France, accuse onze ans de retard et des dépassements budgétaires astronomiques. En

outre, une option est prise pour la construction de huit autres réacteurs.

Le projet actuel consiste à installer les quatre prochains EPR sur les sites de centrales existantes, deux à Penly en Seine-Maritime (voir photographie ci-dessous), et deux à Gravelines dans le Nord, selon les plans d'EDF. La localisation de la troisième paire n'est pas tranchée, mais c'est la vallée du Rhône, au Bugey ou à Tricastin, qui est envisagée.

S'il est question, en parallèle, de promouvoir des énergies renouvelables, solaire et éolien marin d'abord (un texte sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables est en discussion au parlement), le projet de loi vise à « simplifier » les procédures d'autorisation de ces six nouveaux réacteurs nucléaires.

Quand et comment ?

Macron voudrait poser la première pierre avant la fin de son mandat en 2027, et un audit gouvernemental esquisse une mise en service du premier EPR à « l'horizon 2037 ». Pour y parvenir, le projet de loi vise à gagner du temps en rendant possible la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme de façon plus →



©EDF-didier-marc

→ rapide. Les aménageurs des sites seront ainsi dispensés d'autorisation d'urbanisme (permis de construire les installations et travaux portant sur la création d'un réacteur électronucléaire et des équipements et installations nécessaires à son exploitation) ; le contrôle de conformité aux règles d'urbanisme sera assuré par l'Etat.

Le droit de l'expropriation sera assoupli en cas de besoin de terrains adjacents, avec une prise de possession immédiate pour les projets de réacteurs électronucléaires reconnus d'utilité publique ; le ministère de la Transition énergétique précise que cela se fera « sans toucher aux habitations ». De plus, les travaux sur les bâtiments non destinés à recevoir des substances radioactives pourront être réalisés avant clôture de l'enquête publique. Enfin, le projet permet la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en bord de mer, à condition qu'ils soient construits à proximité immédiate ou à l'intérieur du périmètre d'un réacteur électronucléaire existant (d'où le choix de Penly).

Le texte devrait être examiné par les députés, début 2023, voire dès la fin décembre 2022.

Délégation interministérielle

Pour éviter les gros ennuis, du style de ceux rencontrés à Flamanville, le gouvernement met en place une délégation interministérielle pour le nouveau nucléaire, incluant le ministère des Finances et celui de la Transition énergétique, sous autorité de la Première ministre. Avec « 10 à 15 personnes sur les premières années », dirigée par Joël Barre, venu de la direction générale de l'Armement, elle aura « un rôle de coordination des administrations, pour s'assurer que tout le monde se met en ordre de marche pour faire avancer le programme ». L'État espère des « interactions directes et de haut niveau avec EDF pour jouer son rôle de supervision » ...

Exprimez-vous !

Pour chaque EPR, il y aura au moins un débat public préalable - il est légalement obligatoire - et, selon le porte-parole du gouvernement, deux ou trois enquêtes publiques. Les Français pourront donc s'exprimer jusqu'au 27 février sur la construction de ses six EPR. Consulté pour avis, le Conseil national de la transition écologique (CNTE), qui regroupe syndicats, patronat, organisations non gouvernementales (ONG) environnementales, a « regretté les délais insuffisants » qui

lui ont été laissés pour se prononcer sur ce projet de loi. Le CNTE note en outre que ce texte « ne saurait préjuger des conclusions du débat public ».

Alors que la ministre justifie son texte par d'une part « l'urgence d'une crise climatique qui menace nos écosystèmes, nos sociétés, l'avenir des jeunes générations et, d'autre part, une crise de souveraineté et de sécurité d'approvisionnement en énergie en 2022 à la suite du conflit ukrainien », une autre concertation plus large sur l'énergie et le mix énergétique est organisée par le gouvernement jusqu'au 31 décembre 2022 (concertation-energie.gouv.fr). Il s'agit là de préparer la prochaine grande loi de programmation énergie - climat qui sera soumise au parlement au second semestre 2023. L'enjeu est primordial : faire entendre nos voix sur ce que nous voulons en matière de stratégie énergétique ! A ce jour, 9 635 contributions ont été reçues, selon le site du ministère de la Transition énergétique.

Pour 2050, plusieurs scénarios plus ou moins institutionnels ([gestionnaire du réseau RTE](#) ou [Ademe](#)) incluent une poussée des énergies renouvelables avec une part variable de nucléaire, voire sans nucléaire du tout. De son côté, l'association négaWatt propose, et c'est la seule à le faire, [un scénario](#) qui atteint, grâce à des actions de sobriété et d'efficacité énergétique très volontaristes ainsi qu'au déploiement à grande échelle des énergies renouvelables, les objectifs fixés par la loi de transition énergétique de 2015 et l'Accord de Paris signé par la France la même année.

N'est-ce pas ce que veut Attac ?

Nathalie Levray ☐



Henry David Thoreau et notre lutte d'aujourd'hui

Né en 1817, Henry David Thoreau a vécu au moins deux vies avant sa mort en 1862. Son œuvre majeure, *Walden*, signale la vie du premier écologiste américain, dont les idées s'appliquent encore et toujours en 2022. Son message de consommer moins et de vivre mieux devient une consigne des objecteurs de croissance d'aujourd'hui. Dans sa deuxième vie, marquée par son essai *La Désobéissance civile*, il témoigne de son opposition personnelle face au système raciste et esclavagiste de l'époque. Il a inspiré des actions collectives menées par Martin Luther King Jr. contre la ségrégation raciale.



Intransigence

Les positions de Thoreau dans ces deux domaines sont intransigeantes. Il défend même les plus militants de la lutte anti-esclavagiste. Après la tentative ratée de John Brown pour lancer une insurrection en faveur de l'abolition à Harpers Ferry, West Virginia, Thoreau lui exprime publiquement son appui.

Dans une période au cours de laquelle presque personne ne s'exprime contre l'expansion territoriale, Thoreau devient anti-impérialiste : il refuse de payer les impôts pour ne pas soutenir la guerre contre Mexico.

Malheureusement, Thoreau meurt de tuberculose, juste deux ans avant de pouvoir célébrer la libération des esclaves en 1864.

Mantra environnemental

Son livre *Walden* est une réflexion sur l'économie, la nature et la vie simple menée à l'écart de la société, écrite lors de deux années sabbatiques expérimentales passées dans une cabane qu'il s'était construite au bord d'un lac. Après *Walden*, Thoreau écrit d'autres œuvres plus courtes, mais plus socialement engagées. S'il est impossible, ici dans un article court, de présenter toutes les nuances de cet auteur, il est possible de focaliser une de ses citations qui peut nous servir comme mantra dans la lutte environnementale.

La citation est tirée de son livre *La vie sans principe*, publié ici en France par les éditions Mille Et Une Nuits (2004) dans une traduction et avec les notes de Thierry Gillyboeuf. « *Si un homme marche dans la forêt par amour pour elle pendant la moitié du jour, il risque fort d'être considéré comme un tire-au-flanc ; mais s'il passe toute sa journée à spéculer, à raser cette forêt et à rendre cette terre chauve avant l'heure, on le tiendra pour un citoyen industriel et entreprenant.* » (pages 10-11).

Vie libérée

Dans cet écrit, Thoreau est à l'avant-garde de l'idée de Serge Latouche de *L'abondance frugale comme art de vivre*. Il montre que le même capitalisme qui ravage la terre nous vole aussi notre temps. Consommer moins nous libère pour travailler moins et apprécier mieux la vie. Dans la même citation, il présente une alternative pour la vie moderne sédentaire : pour lui il s'agit de la marche, mais la marche est une métaphore pour la vie active et donc libérée.

Les environnementalistes, qui prêchent soit des sacrifices, soit les énergies alternatives, acceptent implicitement la philosophie (*sic*) du capitalisme et la société de consommation.

Aujourd'hui, les idées de Thoreau valent davantage encore qu'il y a 150 ans. Toutes les critiques contre la consommation sauvage développées par Bertrand Russell, Martin Luther King, Gandhi, les objecteurs de croissance, et par nous aussi à Attac, doivent apprécier que Thoreau ait pu anticiper une vie sans les principes de la société capitaliste de consommation.

Mark Cramer □



Nathalie Levray
(Clamart)
Présidente



Thérèse Villame
(Clamart)
Secrétaire



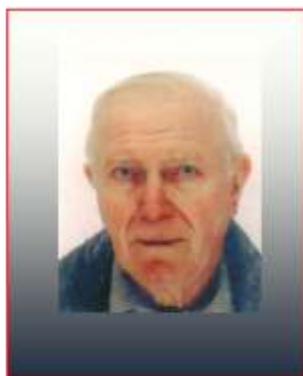
Bruno Sébilet
(Rueil)
Trésorier



Jean-Louis Michniak
(Colombes)
Angle d'Attac



Ferroudja Boudjemai
(Nanterre)



Jean Quèbre
(Clichy)



Philippe Duchatel
(Malakoff)



ADHÉRER À ATTAC, ÇA FAIT DU LIEN PAR OÙ ÇA PASSE...

www.france.attac.org



Organisation d'Attac 92

Siège social : chez Nathalie Levray, 20 rue des Groux 92140 Clamart - attac92@attac.org

- Présidente d'Attac 92 : **Nathalie Levray** - president.attac92@attac.org
- Secrétaire : **Thérèse Villame** - secretaire.attac92@attac.org
- Trésorier : **Bruno Sébilet** - tresorier.attac92@attac.org
- Webmaster : **Éric Colas** - web.attac92@attac.org

Site internet : <http://www.local.attac.org/attac92>

- Flux rss : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend>
- Agenda : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique175>
- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Attac-92-2236534953038189/>
- Twitter : <https://twitter.com/92attac>

S'informer & Agir, le Mag d'Attac 92 trimestriel :

- Les archives sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

Angle d'ATTAC 92, le bulletin d'ATTAC 92 mensuel :

- Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique178>
- Les archives des numéros 36 à 80 sont regroupés dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111>
- Les archives des numéros 106 et suivants sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

Joindre les groupes de proximité :

Groupe Clichy - Asnières et alentours :

Pierre au 0675 750 566 ou Guy au 0618 111 120
Ou joindre le groupe : attac92gp2@yahoo.fr

Groupe Mont-Valérien - Rueil - Nanterre et alentours :

Bruno au 0682 883 973
Ferroudja au 0685 941 711 ou joindre le groupe : Attac92montvalerien@attac.org

Groupe Clamart - Meudon et alentours :

Se renseigner : <https://local.attac.org/attac92clamart/>
ou joindre le groupe : Attac92clamartetenvirons@attac.org

Groupe Cables - Chatenay - Antony et alentours :

Florence au attac.cables92@gmail.com
Daniel au 0146 544 808 ou co2monamour@yahoo.ca



Adhésion en ligne sur notre site sécurisé : www.france.attac.org

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.



Bulletin d'adhésion 2022

NOM (en capitales) : PRENOM : Homme / Femme (rayer la mention inutile)
Date de naissance : Profession :
Adresse : Code postal : Ville : Pays :
Téléphone fixe : Mobile : Mél : @

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2022 la somme de (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac). Cochez le montant choisi, en fonction de votre revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

Tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35 €
	de 1 200 à 1 600 € : 48 €	de 1 600 à 2 300 € : 65 €	de 2 300 à 3 000 € : 84 €
	de 3 000 à 4 000 € : 120 €	au-delà de 4 000 € : 160 €	

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

- par chèque bancaire ou postal joint

- par carte bancaire n° : 3 derniers chiffres : date d'expiration : ... / ... signature :

A adresser par courrier à : Attac France, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris. Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60

Citoyen du Monde à Montrouge :

- Les articles des récents des numéros à partir du numéro 90 dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152>
- Les archives de 1 à 89 sont regroupées ici : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181>
- Et de nombreuses notes de lecture à lire sur le site : <https://local.attac.org/attac92/spip.php>